



CANADA

OBTENTION DU VISA

C'est avec plaisir que nous te transmettons ci-dessous les explications nécessaires à l'introduction de ta demande de visa "Programme Vacances-Travail" auprès des autorités canadiennes. Cette demande devra impérativement être effectuée par courrier ou en personne à l'Ambassade du Canada à Paris. **Il est impératif que tu introduises cette demande immédiatement car l'obtention du visa peut prendre entre 3 et 8 semaines et nous ne pourrions pas transmettre ton dossier au Canada ou faire émettre ton billet d'avion tant que tu n'auras pas obtenu ton visa.**

Tu trouveras ci-dessous les informations communiquées par l'Ambassade du Canada via son site internet. N'oublie pas de vérifier ces informations sur le site de l'ambassade (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/visas/pvt-fr.asp>) avant de commencer l'introduction de ta demande de visa afin de t'assurer qu'il n'y a pas eu de modifications:

"Pour faire une demande de visa ' Programme Vacances-Travail' :

- Introduit ta demande de visa "Programme Vacances-Travail" par courrier à l'adresse suivante :
Ambassade du Canada • Service de l'immigration • 37, avenue Montaigne • 75008 Paris, France
- Tu peux également te présenter avec un dossier complet au Service Visas et Immigration de l'Ambassade du Canada entre 8h30 et 11h00, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés (consulter le site de l'ambassade). Le permis de travail peut être émis le jour même lorsque le dossier déposé en personne à l'Ambassade est complet et qu'il n'y a pas de démarches supplémentaires à effectuer. En fonction de l'affluence, l'attente pourrait durer jusqu'à trois heures.

A SAVOIR

- * L'Ambassade ne donne pas de rendez-vous pour ce type de demande.
- * Les demandes sont traitées sur le principe du 'premier arrivé, premier servi' et non en fonction de votre date de départ.
- Attention !: Tout dossier incomplet te sera retourné sans être étudié ! L'ambassade du Canada ne retournera pas les documents originaux joints au dossier, veille donc à les avoir en double.**
- Le "Programme Vacances-Travail" est pour les 18-30 ans. C'est-à-dire que tu dois avoir plus de 18 ans et moins de 31 ans au moment de la demande. Tu dois être domicilié en France au moment du dépôt de la demande, avoir un passeport d'un des pays reconnus, ne pas avoir d'enfants à charge et ne pas avoir déjà bénéficié d'un "Programme Vacances-Travail" pour le Canada.
- Tu dois pouvoir justifier d'au moins 2100 Euros sur un compte en banque (eg. extrait de compte, lettre de votre banque précisant votre situation financière ou celle de vos parents, voir annexe). Cette preuve peut être demandée lorsque tu te rends au Canada (munis toi en partant au Canada d'un relevé de compte bancaire ou d'une lettre de la banque qui pourrait être demandé à ton arrivée au Canada - cette preuve ne te sera pas demandée avant ton départ).
- Pour les frais de visa, ceux-ci peuvent être variables, consulte le site Internet de l'Ambassade du Canada avant d'introduire ta demande pour avoir plus d'informations à ce sujet.
- Examens médicaux : d'une manière générale, un bilan médical n'est pas requis. Cependant, selon chaque demande, une radio des poumons te sera peut-être demandée. Si il est nécessaire, il te sera demandé après le dépôt de ta demande de passer un examen médical chez un medecin agréé. Le medecin agréé enverra les examens directement aux services d'immigration de l'Ambassade du Canada à Paris.
- Tu sera averti par courrier par les services de l'Ambassade du Canada à Paris si ta demande est acceptée. (délai minimum de 3 semaines)

DOCUMENTS A FOURNIR

- o Le formulaire se trouvant en annexe dûment complété, signé et daté ;
- o 4 photos d'identité récentes, format passeport (attention, les photos scannées ne sont pas acceptées);
- o photocopie des pages d'identification du passeport (nom, prénom date et lieu de naissance, date d'émission et d'expiration du passeport). Attention ! Le passeport doit être valide pour la durée du séjour au Canada. Il ne faut pas envoyer le passeport original ;
- o photocopie de ta carte d'identité ;
- o ton curriculum vitae ;



- o preuve de solvabilité pour les 3 premiers mois (2100 EUR)
- o lettre de motivation
- o Preuve d'assurance voyage (maladies, accidents, rapatriement,...) à présenter à ton arrivée au Canada

Attention. Tout dossier incomplet sera retourné sans être étudié. Si ta demande est approuvée tu seras averti par courrier dans un délai d'environ 3 semaines. Sache qu'il pourrait toujours y avoir des complications dans une demande, donc pour éviter tout retard de ton départ souhaité, nous te conseillons de faire ta demande AU MOINS deux mois à l'avance et de ne pas confirmer ton billet d'avion avant d'avoir la confirmation de ton Visa.

QUESTIONS FREQUENTES

Combien de Visas Vacances-Travail seront accordés par an ?

Le nombre de visa accordé par an est limité. Merci de nous contacter pour plus de détails.

Combien de temps puis-je rester au Canada ?

Tu dois partir entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année où tu as obtenu le visa. Une fois dans le pays tu peux faire des entrées et sorties multiples jusqu'à maximum 12 mois après la date de ta première entrée sur le territoire canadien.

Combien de temps puis-je travailler pour chaque employeur au Canada ?

Le « Programme Vacances-Travail » te donne accès à un permis de travail ouvert (sans employeur spécifique) pour une durée de 12 mois. Il n'y a pas de temps de travail maximum ou minimum par employeur

Est-ce je peux faire des études avec le visa Vacances-Travail ?

Non. Tu ne peux pas suivre des cours dans le cadre d'un cursus universitaire. Dans le cadre du « Programme Vacances-Travail », tu peux suivre des cours de langues pendant une courte période, soit moins de six (6) mois. Les cours doivent être à temps partiel et considérés comme un enrichissement personnel.

REMARQUES & CONSEILS

1. Tu ne peux pas introduire ta demande de visa sur base d'une carte d'identité. Tu dois impérativement disposer d'un passeport international. Si tu n'as pas encore de passeport international, il te faut le demander auprès de ton administration communale le plus rapidement possible. L'obtention d'un passport prend généralement de 2 à 3 semaines.
2. Dans la lettre de motivation que tu dois joindre au dossier, nous te conseillons de bien montrer que tu n'as pas l'intention de rechercher un véritable emploi, ce qui serait contraire à la philosophie du programme mais bien d'avoir comme but de découvrir le pays en combinant plusieurs « jobs » sur place.
3. **A moins que tu n'aies vraiment l'intention de travailler avec des enfants (dans le cadre d'une crèche, d'une école...) durant ton séjour, nous te conseillons de répondre "Non" à cette question.** En effet, toute personne qui travaille avec des enfants doit passer des examens médicaux supplémentaires chez un médecin agréé par l'ambassade du Canada, ce qui ralentit la procédure d'obtention du visa. Il te faut bien entendu répondre "Oui" à cette question si tu à l'intention de rechercher ce type de jobs.
4. **A moins que tu n'aies vraiment l'intention de travailler dans le domaine médical (dans le cadre d'un hôpital, d'une clinique...) durant ton séjour, nous te conseillons de répondre "Non" à cette question** sous peine de devoir passer des examens médicaux supplémentaires chez un médecin agréé par l'ambassade du Canada, ce qui ralentit la procédure d'obtention du visa. Il te faut bien entendu répondre "Oui" à cette question si tu as l'intention de rechercher ce type de jobs.
5. **Veille à ne commettre aucune faute de frappe et à scrupuleusement donner les indications qui sont reprises dans ton passeport. En effet, si tu commets une erreur, tu risques de ne pas pouvoir accéder au territoire canadien si tu ne t'en rend pas compte ou de perdre plusieurs semaines pour corriger cette erreur si tu t'en rends compte à temps!**
6. Si tu as des questions ou si tu rencontres un problème, n'hésite pas à nous contacter pour nous demander conseil afin que tu puisses obtenir ton visa dans les meilleurs délais.
7. Toutes les informations reprises ci-dessus sont données à titre indicatives et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par les autorités canadienne. Nous te conseillons donc de revérifier la procédure à suivre sur le site du gouvernement canadien au moment de l'introduction de ta demande.